



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

QUAND DÉCLARER VOS REVENUS EN 2023 ?

Dates limites de déclaration
en ligne selon votre zone

Jeudi 25 mai

Zone 1

départements 01 à 19
et non-résidents

Jeudi 1^{er} juin

Zone 2

départements
20 à 54

Jeudi 8 juin

Zone 3

départements
55 à 976

Date limite de dépôt
des déclarations papier* :
lundi 22 mai

L'IMPÔT S'ADAPTE
À VOTRE  **IE**

* Les personnes ayant opté pour la dématérialisation ne recevront pas de déclaration papier.

France
services

0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel

impots.gouv.fr